



Une personne de la famille peut il déposer une main courante

Par annexe1

ma fille est pacsée elle a une petite de 2 mois, le papa et la maman se sépare, le papa avait déjà l'intention avant la naissance de quitter la maman, ma question est, un membre de la famille peut il déposer une main courante lorsqu'il est au courant d'insultes et méchancetés vis a vis de l'autre.